



PROCES VERBAL SUCCINCT CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 JUILLET 2011

Le sept juillet deux mille onze à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Alain ZAHM-1er Vice Président

Etaients présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Céline BONNET, Robert BOSSY, Yves BOULANGER, Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, Thierry CHAPUS, François CHAUVIN, Cécile CHENEVIER, Ludovic CORDIER, Sébastien COSTE, Jean Marie DESLOGES, Max DESSUS, Olivier DUSSOPT, Jean Yves ESCOFFIER, Geneviève FAVERJON, Christophe FRANCOIS, Gérard HEYRAUD, Denis LACOMBE, Laurent LACROIX, Valérie LEGENDARME, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Bernard MARCE, Laurent MARCE, Jean Claude ORIOL, Eric PLAGNAT, Denis PLENET, Simon PLENET, Lylian QUOINON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Robert SEUX, Alain THOMAS, Jean Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Marianne VERGNE, Christelle VEROT, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires, Messieurs Robert CELETTE, Philippe SOUTEYRAT, Philippe TAULEGNE en qualité de délégués suppléants

Etaients absents et excusés : Mesdames et Messieurs Muriel BONIJOLY, Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Thierry CHAPIGNAC, Christiane CLEMENT, Eliane COSTE, Joël GRENIER, Christophe JOURDAIN, Jean François JULLIAT, Dominique OLAGNE, Marie Hélène REYNAUD, Michel ROUX, François SIBILLE, Thomas TOULARASTEL, Jean Claude TOURNAYRE,

Pouvoirs et représentation

- Muriel BONIJOLY avait donné pouvoir à Christophe FRANCOIS
- Aïda BOYER avait donné pouvoir à Jean Pierre VALETTE
- Dominique OLAGNE avait donné pouvoir à Denis PLENET
- François SIBILLE avait donné pouvoir à Eric PLAGNAT
- Christiane CLEMENT avait donné pouvoir à Alain ZABAL
- Eliane COSTE avait donné pouvoir à Antoinette SCHERER
- Jean Claude TOURNAYRE avait donné pouvoir à Olivier DUSSOPT

- Joël GRENIER était représenté par Robert CELETTE
- Marie Hélène REYNAUD était représentée par Philippe TAULEGNE
- Michel ROUX était représenté par Philippe SOUTEYRAT

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Messieurs Yves BELLONI (Trésorier Principal), Pascale CHARRIER, Bruno CROSET, Céline FREY, Véronique GACHE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Claude ORIOL

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 30 juin 2011

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents 43 Titulaires et 3 suppléants

Pouvoirs : 7

Votants : 53

2011.129 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 AVRIL 2011 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE
APPROUVE le procès verbal de la séance du 28 avril 2011.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

2011.130 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ACCEPTE :

- la création d'un poste d'Administrateur de catégorie A
- la transformation du poste suivant au tableau des effectifs:

Poste existant remplacé	Cat.	Total	Par poste suivant :	Cat.	Total
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps complet	C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps non complet à 17 H 30	C	1

2011.131 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – REGIME INDEMNITAIRE DES ADMINISTRATEURS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter la modification du tableau du régime indemnitaire de la COCOBA

2011.132 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – RATIOS D'AVANCEMENTS DE GRADE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer le ratio d'avancement pour chacun des grades cités ci-dessus à 100 %,

2011.133 - DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE LA COCOBA AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) .

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DESIGNE ses représentants auprès du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Annonay comme suit :

COMMUNES	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Annonay	Olivier DUSSOPT	Thierry CHAPIGNAC
	Jean-Pierre VALETTE	Christophe FRANCOIS
	Antoinette SCHERER	Aïda BOYER
	Jean Claude TOURNAYRE	Frédéric FRAYSSE
	Christophe JOURDAIN	Edith MANTELIN
	Patrick LARGERON	Julia FOLTRAN
	Emeline BOURIC	Patrice FRAPPAT
	François CHAUVIN	Guy CAVENEGET
	François SIBILLE	Brigitte GONI
	Daniel MISERY	Eric PLAGNAT
Boulieu lès Annonay	Françoise BRIALON	Norbert VIVIER
	Frédéric BRETTE	Marc GIRARD
	Max DESSUS	Céline BONNET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

Davézieux	Christophe CHATAIGNIER	Annie GUIGAL
	Robert CHIROL	Jean-Marc POUZOL
	Ludovic CORDIER	Marie-Hélène REYNAUD
	Jean-Pierre DEBARD	Bernard MARCE
Monestier	Denis SAUZE	Marianne VERGNE
Roiffieux	Franck CHAZOT	Jocelyne AUBERT
	Alain MAULARD	Valérie BOROT
	Joël PASCAL	Christophe FAURIE
Saint Clair	René SABATIER	Jean-Paul SPEISSMANN
Saint Cyr lès Annonay	Jean-Claude ORIOL	Alain DAUTHEVILLE
	Robert BOSSY	Guy THOUZET
Saint Julien Vocance	Christian ARCHIER	Chystelle VEROT
Saint Marcel lès Annonay	Alain ARCHIER	Gilbert FOREL
	Michel ROUX	Michel FLOURY
Savas	Alain THOMAS	Daniel BERTRAND
Talencieux	Bruno GOUTELLE	Robert SEUX
Thorrenc	Dominique DANTHONY	Alain ZABAL
Vanosc	Henri FRANCOMME	Joël VEYRE
Vernosc lès Annonay	Jean-Robert FOGERON	Jean-Luc MICHEL
	Gilbert CHAIZE	Yvan MARTIN
	Jean-Yves ESCOFFIER	Christophe CLOT
Villevocance	TOULARASTEL Thomas	ARMISSOGLIO Christine
	SCHMELZLE Frédéric	DESGRAND Nicolas
Vocance	DEFOUR Marie-Claude	GOUIN Anne-Marie

2011.134 - DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE LA COCOBA AU SEIN DE LA MISSION LOCALE .

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DESIGNE ainsi ses représentants auprès de la Mission Locale :

- Céline LOUBET (Annonay)
- Guy CAVENEGET (Annonay)
- Michel SEVENIER (Annonay)
- Bernadette CHANAL (Annonay)
- Martine CHAMBON (Roiffieux)
- Marie-Hélène REYNAUD (Davézieux)
- Michèle VAURE (Saint Marcel)

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

- Christelle VEROT (Saint Julien Vocance)
- Dominique OLAGNE (Vernosc les Annonay)
- Céline BONNET (Boulieu les Annonay)

2011.135 AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE PRESENTE PAR MONSIEUR LE PREFET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et, PAR 32 VOIX POUR, 10 VOIX CONTRE et 11 ABSTENTIONS

RAPPELLE son ambition de devenir une communauté d'agglomération, par adhésion volontaire de ses voisins dans un délai raisonnable, et à condition que le territoire concerné renforce son ancrage dans la Vallée du Rhône et ne soit pas limité strictement aux deux communautés de communes évoquées dans le projet de schéma départemental mais ouvert à tous ses voisins qui le souhaiteront,

2011.136 - VETEMENTS DE TRAVAIL ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (E.P.I.) POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET DE LA COMMUNE D'ANNONAY.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et la Commune d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut un de ses Vice-Présidents à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier,

DESIGNE Monsieur Maurice BERCHU et Monsieur Alain ARCHIER, respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de Procédure Adaptée du groupement de commandes.

2011.137 - TELECOMMUNICATIONS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES A MAITRISE D'OUVRAGE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE TELECOMMUNICATIONS ENTRE LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY, LA COMMUNE D'ANNONAY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant le Centre Intercommunal d'Action Sociale, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, la Commune d'Annonay et le Centre Communal d'Action Sociale,

AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut un de ses Vice-Présidents à signer ladite convention ainsi que tout document afférents à ce dossier,

DESIGNE M. Alain THOMAS et M. Alain ZABAL, respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de Procédure Adaptée du groupement de commande.

2011.138 - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2010 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon	DELIBERATION	Nombre de membres en exercices	58 titulaires et 24 suppléants		
Communauté de commune du Bassin d'ANNONAY	sur le compte Administratif	Nombre de membres présents	43 titulaires et 3 suppléants		
	sur le compte de gestion	Nombre de suffrages exprimés	53		
	sur l'affectation des résultats	votes	3	pour	50
BUDGET PRINCIPAL (M14) - EXERCICE 2010					

Le 07 juillet 2011 à 20H, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M Alain Zahm, suite à la convocation en date du 30 juin 2011, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		40 120,00 €		343 196,11 €		383 316,11 €
part affectée à l'investissement				2 088 718,37 €		2 088 718,37 €
opérations de l'exercice	16 189 550,33 €	17 059 044,24 €	2 040 668,04 €	677 231,37 €	18 230 218,37 €	17 736 275,61 €
totaux	16 189 550,33 €	17 099 164,24 €	2 040 668,04 €	3 109 145,85 €	18 230 218,37 €	20 208 310,09 €
résultats de clôture		909 613,91 €		1 068 477,81 €		1 978 091,72 €
	besoin de financement ou excédent de financement			1 068 477,81 €		
	restes à réaliser		2 062 240,53 €	524 489,00 €		
	Besoin total de financement ou excédent total de financement		469 273,72 €			

**2011.139 - BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS – EXERCICE 2010 –
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION,
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de TOURNON	DELIBERATION	Nombre de membres en exercices	58 titulaires et 24 suppléants		
Communauté de Communes du Bassin d'ANNONAY	sur le compte Administratif	Nombre de membres présents	43 titulaires et 3 suppléants		
	sur le compte de gestion	Nombre de suffrages exprimés	53		
	sur l'affectation des résultats	votes	contre	3	pour 50

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS (M14) - EXERCICE 2010

Le 07 juillet 2011 à 20H00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Alain Zahm, suite à la convocation en date du 30 juin 2011, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		8 000,00 €		214 510,14 €	0,00 €	222 510,14 €
part affectée à l'investissement				206 090,29 €		206 090,29 €
opérations de l'exercice	1 155 254,01 €	1 180 911,26 €	548 484,18 €	223 509,75 €	1 703 738,19 €	1 404 421,01 €
totaux	1 155 254,01 €	1 188 911,26 €	548 484,18 €	644 110,18 €	1 703 738,19 €	1 833 021,44 €
résultats de clôture		33 657,25 €		95 626,00 €		129 283,25 €
	besoin de financement ou excédent de financement			95 626,00 €		
	restes à réaliser		329 733,15 €	168 847,73 €		
	Besoin total de financement ou excédent total de financement		65 259,42 €			

2°Vu l'avis de la commission administration Générale du 16 juin 2011								
3°Vu l'avis de la commission finances du 16 juin 2011								
4° Vu le certificat administratif produit par le Trésorier d'Annonay, joint en annexe de la présente délibération, qui met en concordance le compte de gestion par rapport au compte administratif du point de vue de la reprise de l'excédent d'investissement 2009 pour obtenir le résultat consolidé d'investissement 2010								
5° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.								
6° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.								
7° arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus								
8° décide de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement								
				33 657,25 €	au compte 1068 (recette d'investissement)			
					au compte 002 (fonctionnement recettes)			

Pour extrait conforme, le Président de Séance,

**2011.140 - BUDGET ANNEXE DECHETS DES MENAGES – EXERCICE 2010 –
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION,
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon	DELIBERATION	Nombre de membres en exercices	58 titulaires et 24 suppléants		
Communauté de Communes du Bassin d'ANNONAY	sur le compte Administratif	Nombre de membres présents	43 titulaires et 3 suppléants		
	sur le compte de gestion	Nombre de suffrages exprimés	53		
	sur l'affectation des résultats	votes	2	pour	51
BUDGET ANNEXE DECHETS DES MENAGES - EXERCICE 2010					

Le 07 juillet 2011 à 20H00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M.Alain Zahm, suite à la convocation en date du 30 juin 2011, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		13 325,99 €	26 666,01 €		26 666,01 €	13 325,99 €
part affectée à l'investissement				80 486,01 €		80 486,01 €
opérations de l'exercice	3 417 695,60 €	3 796 613,14 €	136 191,69 €	21 308,50 €	3 553 887,29 €	3 817 921,64 €
totaux	3 417 695,60 €	3 809 939,13 €	162 857,70 €	101 794,51 €	3 580 553,30 €	3 911 733,64 €
résultats de clôture		392 243,53 €	61 063,19 €			331 180,34 €
	besoin de financement ou excédent de financement		61 063,19 €			
	restes à réaliser		187 489,10 €	- €		
	Besoin total de financement ou excédent total de financement		248 552,29 €			

2°Vu l'avis de la commission administration Générale du 16 juin 2011							
3°Vu l'avis de la commission finances du 16 juin 2011							
4° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.							
5° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.							
6° arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,							
7° décide de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement							
	249 000,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)					
	143 243,53 €	au compte 002 (fonctionnement recettes)					

**2011.141 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES - EXERCICE 2010 -
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION,
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon	DELIBERATION	Nombre de membres en exercices	58 titulaires et 24 suppléants		
Communauté de Communes du Bassin d'ANNONAY	sur le compte Administratif	Nombre de membres présents	43 titulaires et 3 suppléants		
	sur le compte de gestion	Nombre de suffrages exprimés	53		
	sur l'affectation des résultats	votes	2	pour	51

BUDGET ANNEXE (M14) ZONES D'ACTIVITES- EXERCICE 2010

Le 07 juillet 2011 à 20H00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M, Alain Zahm, suite à la convocation en date du 30 juin 2011, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés	4 890,40 €	40 000,29 €	323 300,61 €		328 191,01 €	40 000,29 €
part affectée à l'investissement				101 627,25 €		101 627,25 €
opérations de l'exercice	1 451 680,66 €	1 411 683,86 €	1 398 562,14 €	636 761,30 €	2 850 242,80 €	2 048 445,16 €
totaux	1 456 571,06 €	1 451 684,15 €	1 721 862,75 €	738 388,55 €	3 178 433,81 €	2 190 072,70 €
résultats de clôture	4 886,91 €		983 474,20 €		988 361,11 €	
	besoin de financement ou excédent de financement		983 474,20 €			
	restes à réaliser		0,00 €	0,00 €		
	Besoin total de financement ou excédent total de financement		983 474,20 €			

**2011.142 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010 –
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon	DELIBERATION	Nombre de membres en exercices	58 titulaires - 24 suppléants		
Communauté de Communes du Bassin d'Annonay	sur le compte Administratif	Nombre de membres présents	43 titulaires - 3 suppléants		
	sur le compte de gestion	Nombre de suffrages exprimés	53		
	sur l'affectation des résultats	votes	0	pour	53
BUDGET ANNEXE DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT (M49) - EXERCICE 2010					

Le 7 juillet 2011 à 20H00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M Alain ZAHM, Vice-président, suite à la convocation en date du 30 juin 2011, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		- €	- €		- €	- €
part affectée à l'investissement				- €		- €
opérations de l'exercice	1 679 874,50 €	2 325 557,67 €	1 587 248,76 €	690 732,27 €	3 267 123,26 €	3 016 289,94 €
totaux	1 679 874,50 €	2 325 557,67 €	1 587 248,76 €	690 732,27 €	3 267 123,26 €	3 016 289,94 €
résultats de clôture		645 683,17 €	896 516,49 €		-	250 833,32 €
	besoin de financement ou excédent de financement		896 516,49 €			
	restes à réaliser		901 640,52 €	2 336 435,52 €		
	Besoin total de financement ou excédent total de financement			538 278,51 €		

**2011.143 - BUDGET ANNEXE STEP VERNOSC - EXERCICE 2010 -
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon	DELIBERATION	Nombre de membres en exercices	58 titulaires - 24 suppléants		
Communauté de Communes du Bassin d'Annonay	sur le compte Administratif	Nombre de membres présents	43 titulaires - 3 suppléants		
	sur le compte de gestion	Nombre de suffrages exprimés	53		
	sur l'affectation des résultats	votes	0	pour	53
BUDGET ANNEXE DE LA STEP DE VERNOSC (M49) - EXERCICE 2010					

Le 7 juillet 2011 à 20H00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M Alain Zahm, Vice-président, suite à la convocation en date du 30 juin 2011, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:						
Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		- €	- €		- €	- €
part affectée à l'investissement				- €		- €
opérations de l'exercice	4 680,52 €	35 569,97 €	12 063,58 €	- €	16 744,10 €	35 569,97 €
total	4 680,52 €	35 569,97 €	12 063,58 €	- €	16 744,10 €	35 569,97 €
résultats de clôture		30 889,45 €	12 063,58 €			18 825,87 €
	besoin de financement ou excédent de financement		12 063,58 €			
	restes à réaliser		- €	- €		
	Besoin total de financement ou excédent total de financement		12 063,58 €			

**2011.144 - REGIE D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ANNONAY –
TRANSFERT DES RESULTATS D'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2009
POUR LES COMMUNES DE VANOSC , VOCANCE ET VILLEVOCANCE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE :

- - de transférer à la régie d'assainissement du Bassin d'Annonay le résultat d'exploitation d'assainissement cumulé 2009 pour les montants respectifs des communes suivantes :

Commune de Vanosc : Excédent d'exploitation 2009 de :
13 523,19 €

Commune de Vocance : Excédent d'exploitation 2009 de :
0,00 €

Commune de Villevocance : Excédent d'exploitation 2009 de :
9 764,73 €

- - de transférer à la régie d'assainissement du Bassin d'Annonay le résultat d'investissement d'assainissement cumulé 2009 pour les montants respectifs des communes suivantes :

Commune de Vanosc : Excédent d'investissement 2009 de :
43 697,74 €

Commune de Vocance : Excédent d'investissement 2009 de :
25 000,00 €

Commune de Villevocance : Déficit d'investissement 2009 de : -
54 551,55 €

- de transférer à la régie d'assainissement du Bassin d'Annonay les restes à réaliser 2009 d'assainissement sur dépenses d'investissement qui s'élèvent à :

Commune de Vanosc : 262 856,83 €

- de transférer à la régie d'assainissement du Bassin d'Annonay les restes à réaliser 2009 d'assainissement sur recettes d'investissement qui s'élèvent à :

Commune de Vanosc : 170 243,00 €

PRECISE que ces résultats seront repris dans le budget de la régie d'assainissement du Bassin d'Annonay lors du vote du budget supplémentaire 2011.

**2011.145 - BUDGET ANNEXE DÉCHETS – EXERCICE 2011 – DÉLIBÉRATION
D'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 – RECTIFICATION SUITE À
ERREUR MATÉRIELLE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DIT que le chapitre 040 en investissement recettes a été voté avec des crédits ouverts à hauteur de 30.000,00 €, crédits figurants par ailleurs en page 10 du budget primitif 2011, mais omis dans le tableau intégré à la délibération sus visée.

2011.146 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RELATIF A L'EXERCICE 2010

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

PREND ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif et du Service Public d'Assainissement Collectif,
DIT que ce rapport sera mis à disposition du public et transmis à chacune des communes membres de la COCOBA,

2011.147 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONTRAT DE RIVIERE – ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES – COMMUNE DE SAINT-CLAIR – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à demander l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil Général de la l'Ardèche et de l'Etat pour les pour les travaux d'élimination des eaux claires parasites de la commune de Saint-Clair,

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE le Conseil Général de la l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour l'opération citée ci-dessus et à la verser directement à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

2011.148 - ASSAINISSEMENT : CONTRAT DE RIVIERE – ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES – COMMUNE DE SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à demander l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil Général de la l'Ardèche et de l'Etat pour les travaux d'élimination des eaux claires parasites de la commune d'assainissement de Saint Marcel lès Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE le Conseil Général de la l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour l'opération citée ci-dessus et à la verser directement à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

2011.149 - ASSAINISSEMENT : CONTRAT DE RIVIERE – REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT : ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES – COMMUNE DE VANOSC – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à demander l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil Général de la l'Ardèche et de l'Etat pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement : élimination des eaux claires parasites de la commune de Vanosc,

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE le Conseil Général de la l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour l'opération citée ci-dessus et à la verser directement à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

2011.150 - DÉCHETS DES MÉNAGES : POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS – POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 46 VOIX POUR 3 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTIONS

APPROUVE le choix du mode de collecte dit « en apport volontaire » par la mise en place de conteneurs semi enterrés sur l'ensemble du territoire de la COCOBA,

2011.151 - AVENANT AU CONTRAT AVEC ECOFOLIO POUR LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES IMPRIMES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de l'avenant au contrat avec ECOFOLIO pour la collecte et le recyclage des imprimés,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération.

2011.152 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYTRAD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la modification des Statuts du SYTRAD,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches

2011.153 - EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE DAVEZIEUX – ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA SOCIETE LCL LEASING ET LA COCOBA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les propositions d'échange foncier,

CHARGE Monsieur le Président de signer l'acte authentique et tout document s'y rattachant,

2011.154 - PARC D'ACTIVITES DE DAVEZIEUX – CESSION ENTREPRISE CHAUSSON

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les conditions de la vente,

CHARGE Monsieur le Président de signer l'acte authentique et tout document s'y rattachant,

2011.155 - PARC D'ACTIVITE DE PRACHENET – COMMUNE DE ST CYR – CESSION D'UNE PARCELLE A L'ENTREPRISE Ri2E

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

CEDE un terrain d'une surface d'environ 5 700 m² à prendre sur les parcelles n° 2011 et 2014, au prix de 50 000,00 € HT à M. ACHARD ou à toute autre personne s'y substituant pour y installer et développer son activité,

PRECISE que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2011.059 du 3 mars 2011,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir.

2011.156 - PARC D'ACTIVITE DE PRACHENET – COMMUNE DE ST CYR – CESSION D'UNE PARCELLE A LA S.A MARON GOUDARD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

CEDE un terrain d'une surface d'environ 5800 m² à prendre sur les parcelles n° 2011 et 2014, au prix de 50 000,00 € HT à M. Alain Maron ou à toute autre personne s'y substituant pour y installer et développer son activité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir,

2011.157 - PARC D'ACTIVITE DE PRACHENET – COMMUNE DE ST CYR – ACHAT D'UNE PARCELLE A M. BOYER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ACHETE un terrain d'une surface d'environ 104 m² à prendre sur la parcelle n° 710, au prix de 2 080,00 € HT à M. BOYER ,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir,

2011.158 - PARC D'ACTIVITES CHANTECAILLE – commune de Saint Clair : Acquisition de deux parcelles de terrain, propriété de Monsieur René TARDY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ACHETE un terrain d'une surface d'environ 5 830 m²

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir,

2011.158 - PARC D'ACTIVITES CHANTECAILLE – commune de Saint Clair : Acquisition de deux parcelles de terrain, propriété de Monsieur René TARDY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ACHETE un terrain d'une surface d'environ 5 830 m2

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir,

2011.159 - SIGNATURE DE LA CONVENTION OPAH RU D'ANNONAY ET LANCEMENT DE SA MISE EN OEUVRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré ET A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention d'OPAH-RU entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, la Commune d'Annonay et l'Etat,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer, ainsi que toutes les pièces relatives à cette convention,

SOLLICITE les aides de l'ANAH pour l'animation de l'OPAH-RU,

2011.160 - SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) d'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention du PNRQAD entre l'Etat, l'ANRU, EPORA, Action Logement et Vivarais Habitat,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer, ainsi que toutes les pièces relatives à cette convention,

2011.161 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - SITES DE VIDALON ET FAYA - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION INTERVENUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY (COCOA) , LA COMMUNE D'ANNONAY ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE ALPES (EPORA)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 20 juillet 2010 intervenue entre la Commune d'Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et l'EPORA,

AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut un de ses Vice-Présidents à signer ledit avenant ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

2011.162 - ACQUISITION D'UN TÈNEMENT IMMOBILIER PUPIL À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST LYONNAIS (EPORA) :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir,

2011.163 - ACQUISITION PAR LA COCOBA D'UNE PARTIE DE LA PROPRIETE BATIE DE LA COMMUNE DE VANOSC CADASTREE B 886, LIEUDIT LE MONTEILLET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE l'acquisition du local d'une surface d'environ 50 m2 et d'une partie de la cour d'une surface d'environ 74 m2 cadastrée Section B parcelle n°886, pour l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir, et toutes les pièces s'y rapportant.

2011.164 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION D'UN ATELIER DE LUTHIER A VANOSC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention à intervenir

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes associant la Commune de Vanosc et la COCOBA,

DESIGNE Monsieur M. Denis BLANCHET et M Denis SAUZE respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de Procédure Adaptée du Groupement de commandes.

2011.165 - PRESENTATION DU PROJET LOMBARDIERE – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ADOpte le projet d'aménagement du parc de la Lombardière et de lancer les travaux et missions relatifs à cette opération,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides les plus élevées possibles auprès des partenaires institutionnels de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire et en particulier la convention à intervenir avec le Conseil Général dans le cadre de son partenariat avec la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay sur cette opération.

2011.166 - MISE EN PLACE DE BORNES INTERACTIVES D'INFORMATIONS TOURISTIQUES ARDÈCHE VERTE – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES OTSI ARDÈCHE VERTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE de verser la somme de 14 170,80 euros TTC à l'association des OTSI Ardèche Verte correspondant à la valeur initiale du matériel sans l'aide du FEDER et du Conseil Général,

DIT que la-dite-association procèdera, dès encaissement effectif des subventions du FEDER et du Conseil Général, au reversement des montants correspondants à la COCOBA,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'installation de Bornes Interactives d'Informations Touristiques en Ardèche Verte,

2011.167 - ADHÉSION À EPURES – AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION DE ST ETIENNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 48 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS

APPROUVE l'adhésion de la COCOBA à Epures (agence d'urbanisme de Saint-Etienne),

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et à désigner les représentants de la COCOBA au Conseil Général d'Epures,

2011.168 - COMITÉ LOCAL D'INSTALLATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention,

2011.169 - DEMANDE D'APPROBATION POUR UNE OPÉRATION DE RÉHABILITATION ET EXTENSION D'UN RÉSEAU DFCI, AVEC PÉRENNISATION JURIDIQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la mise en œuvre globale de ce projet DESSERTÉ DFCI,

APPROUVE la démarche de mise en place des servitude DFCI,

SOLLICITE l'octroi des aides publiques les plus élevées possibles,

S'ENGAGE à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention, sans dépasser le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques, soit *Emprunts ou Ressources propres* :

Autofinancement :

Tranche SERVITUDES : maxima 1 535,59 euros – minima 1 128,25 euros

Tranche TRAVAUX : maxima 17 048,24 euros – minima 12 076,56 euros,

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget de la Communauté de Communes les sommes nécessaires à l'entretien des infrastructures (maintenance, débroussaillage...), conformément aux règles de la comptabilité publique en vigueur.

DESIGNE l'Office National des Forêts, agence de VALENCE, Bureau d'études territorial, comme Maître d'Oeuvre de ce projet DFCI,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

2011.170 - HALLE GUY LACHAUD – REFECTION DU REVETEMENT SOL - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL, DU CONSEIL REGIONAL, DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE BASKET BALL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général, auprès du Conseil Régional, auprès du CNDS et auprès de la Fédération Française de Basket Ball,

**2011.171 – TARIFS SAISON 2011/2012 POUR LES SERVICES DE LA
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE les nouvelles grilles tarifaires,

2011.172 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MUSÉE VIVAROIS CÉSAR FILHOL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes du règlement intérieur,

La séance est levée à 23h30

Pour extrait certifié conforme

le Président

Jean Claude TOURNAYRE

Affiché le 13 juillet 2011 en vertu de l'article 5121-5 du CGCT